

AVIS POUR INSERTION DANS LA PRESSE ET PUBLICATION SUR UN SITE INTERNET

COMMUNE DE MAGNIEU

Enquête publique sur le projet de carte communale sur la commune déléguée de Saint-Champ

Par arrêté n°03-2021, du 02/11/2021, le maire de MAGNIEU a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de carte communale de la commune déléguée de SAINT-CHAMP.

A cet effet, le président du tribunal administratif a désigné M. CALDAIROU en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de MAGNIEU du 22/11/2021 au 21/12/2021 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/2736> ou sur le site de la Préfecture de l'Ain <http://www.ain.gouv.fr/urbanisme-r1026.html>

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie :

- 1ère Permanence : 26 Novembre 2021 de 14h00 à 17h00
- 2ème Permanence : 06 Décembre 2021 de 14h00 à 17h00,
- 3ème Permanence : 20 Décembre 2021 de 14h00 à 17h00.

Les observations peuvent également être transmises par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de MAGNIEU ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-2736@registre-dematerialise.fr

Cet avis est affiché à la mairie de MAGNIEU et peut être consulté sur les sites internet <https://www.registre-dematerialise.fr/2736> et <http://www.ain.gouv.fr/urbanisme-r1026.html>

Le projet de carte communale n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale. Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur les sites internet cités ci-dessus sur lesquels vous pouvez déposer vos observations.

Au terme de l'enquête, l'élaboration de la carte communale sera approuvée conjointement par délibération du conseil municipal et par la Préfecture de l'Ain.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur les sites internet mentionnés ci-dessus, pendant un an.

Thierry GUITTET,
Maire.